



PROCES VERBAL DE LA REUNION du COMITE SYNDICAL DU SMAR 29 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 24

Date de convocation du Comité : 20 juin 2023

Les convocations ont été adressées par voie dématérialisée à l'ensemble des délégués.

Etaient présents ou représentés :

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	RIVIERE Marilyse	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
	BOYER-CORCUFF	SIAH Corbières Maritimes	
	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SB Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	BELART Xavier	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	CARALP Alain	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	POLARD Pierre	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre	
	COSTE Alain	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
TITULAIRES REPRESENTES :			
Madame	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie-Ange
	VERGE Jean Luc (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	IZARD Alain (SB Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	FAURAN Jean Paul (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	RIO Jean-Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard

 **Invités :**

M. FAU Philippe, Délégué suppléant (SIAH Fresquel)
M. LEGUEVAQUES Bernard, Délégué suppléant (SIAH Fresquel)

M. AVERSENQ Jean Marie, Directeur Général des Services
Mme MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative et financière du SMMAR
Mme MATHIEU SUBIAS Hélène, Directrice Technique du SMMAR
M. CLUZEL Philippe, Chargé de Mission Resource en Eau
Mme JEAN Marielle, Chargée de mission
M. TRIADOU Laurent, DGS du SMDA
M. ERADES Alain, Service Eau, CD11

 **Excusés :**

Mme SANDRAGNE Hélène, Présidente du CD11
Mme MAHIEU Catherine, DGS du CD11
Mme MATEILLE Séverine, conseillère départementale et déléguée titulaire CD11
M. BARO Hervé, conseiller départemental
M. DURAND Pierre, délégué titulaire SMAH HVA
M. GINIES Alain, conseiller départemental, délégué titulaire CD11
M. FAURAN Jean Paul, Président et délégué titulaire du SIAH Corbières Maritimes
M. HERNANDEZ André, Président et délégué titulaire du Syndicat de Bassin Orbieu Jourres
M. RIO Jean Luc, Délégué titulaire du SMDA
M. IZARD Alain, délégué titulaire SIAH Berre et Rieu
M. VERGE Jean Luc, délégué titulaire SIAH FRESQUEL
M. GERARD Eric, Payeur Départemental

La séance du Comité Syndical est ouverte à 09h05.

Le Président procède à l'appel, soit 24 délégués présents ou représentés sur 32.
Le quorum est atteint, le Comité peut siéger en session ordinaire.

M. Jean-Régis GUICHOU a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a accepté.

M le Président ouvre la séance et se réjouit d'accueillir l'ensemble des membres du comité syndical dans les nouveaux locaux du SMMAR.

1. Point d'information sur la situation hydrique du bassin versant de l'Aude de la Berre et du Rieu

Les dernières pluies ont permis de remplir les retenues présentes sur l'ouest du Bassin Versant et d'alimenter les cours d'eau. Par exemple 20M de m3 ont été stockés en 1 mois au lac de Montbel.

En ce qui concerne l'est du département, épargné par les dernières pluies, la situation reste critique.

Pour rappel, l'hiver et le printemps ont été très secs et des records ont été battus au-delà de la centennale sèche. Même la situation des nappes est critique avec plus de 20% des points de suivis en dessous des hauteurs historiques.

Globalement, et malgré les dernières pluies, la situation est à surveiller. Les prévisions à long terme ne sont pas favorables ce qui laissent présager des difficultés au cours de l'été.

Lors du comité de gestion de l'Eau du 28 juin, il a pu être remarqué une tension très palpable entre les différents usagers.

Pour mémoire, les seuils ont été réhaussés.

L'an dernier, en fin d'été, il y a eu 12 jours de situation de crise, mais il n'y a pas eu d'arrêt de restriction.

Lorsqu'un arrêté de crise sécheresse est pris par le corps préfectoral, l'eau est réservée uniquement à l'eau potable et l'abreuvement des troupeaux.

Il est donc nécessaire d'anticiper et de communiquer.

Mme Marielle Jean présente la communication prévue par le SMMAR sur la thématique sécheresse.

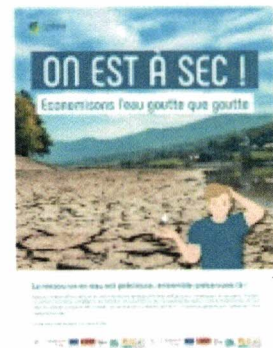
LA CAMPAGNE SECHERESSE de l'EPTB et des SAGE



Les bons comportements en sécheresse // campagne nationale

Principe : relais campagne nationale

Supports : affiche messagère avec affichage public et sac à pains, RS



LA COMMUNICATION SECHERESSE de l'EPTB et des SAGE

Une communication numérique renforcée

Page internet dédiée + relai sur les réseaux sociaux : création d'une page sécheresse composée des bons comportements, des niveaux d'alertes + de l'actualité des arrêtés. **Cette communication sera coordonnée avec celle de la Préfecture de l'Aude.**
Prochainement mis en ligne

Un bulletin info sécheresse hebdomadaire
Création d'un bulletin hebdomadaire composée d'une carte du bassin versant avec les différents niveaux + une slide par niveau d'alerte
Prochainement lancée sur les réseaux sociaux + site internet

LA COMMUNICATION SECHERESSE de l'EPTB et des SAGE

Une communication numérique renforcée

Page internet dédiée + relai sur les réseaux sociaux : création d'une page sécheresse composée des bons comportements, des niveaux d'alertes + de l'actualité des arrêtés. **Cette communication sera coordonnée avec celle de la Préfecture de l'Aude.**
Prochainement mis en ligne

Un bulletin info sécheresse hebdomadaire
Création d'un bulletin hebdomadaire composée d'une carte du bassin versant avec les différents niveaux + une slide par niveau d'alerte
Prochainement lancée sur les réseaux sociaux + site internet

LA CAMPAGNE SECHERESSE

Sensibiliser le grand public / jeune public

Géococache
17 Juin 2023
journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse

Principe : 9 animations scolaire + jeu grandeur nature autour de la quête de géocache sur le BV avec éco-gestes

Supports : RS



Principe du géocache

Le géocaching est un loisir qui consiste à utiliser la technique du géopositionnement par satellite pour rechercher ou dissimuler des « caches » ou des « géocaches », dans divers endroits à travers le monde.

Les géocaches ont été placées près des cours d'eau, elles contiennent une affiche récapitulant les bons comportements à adopter (affiche complétée par les établissements scolaires)



Marie Laure Boyer demande si une communication est également prévue sur les « sachets pharmacie »
Marielle Jean répond que le choix des supports se fait selon la saison, nous profitons de l'affluence estivale dans les boulangeries pour diffuser l'information sur les sacs à pain, et nous mettrons en place les sachets pharmacie à l'automne ou l'hiver.

M le Directeur insiste sur le fait que le but de cette stratégie est de « toucher » le grand public au plus près et de ramener l'information « à la maison ».

Il est rappelé qu'un mail a été envoyé dans toutes les mairies avec le kit de communication « sécheresse »

M le Président insiste sur le fait qu'on ne pourra plus vivre demain, comme on le faisait jusqu'à présent.

Il fait part de son inquiétude sur cette situation.

M Dedies pense qu'il a de gros problèmes de solidarité sur l'ensemble du bassin versant et met en avant les efforts fait par la profession agricole sur l'Ouest Audois.

2. Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 6 avril 2023

Vu le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 6 avril 2023 transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques.

Le procès-verbal est mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.

3. Installation du Délégué Suppléant du Bassin Versant Corbières Maritimes

M. le Président informe que suite à un décès d'un délégué suppléant représentant le Syndicat de Bassin Versant des Corbières Maritimes, un nouveau délégué suppléant a été désigné lors du Comité Syndical du SBVCM du 28/03/2023 (délibération n°2023-D-009 visée le 29/03/2023) il s'agit de Mme Roselyne AYROLLES

Le Président propose d'installer Mme AYROLLES au sein de l'assemblée délibérante du SMMAR.

Le comité oui l'exposé et à l'unanimité des voix, approuve l'installation de Mme AYROLLES au sein de l'assemblée délibérante du SMMAR.

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

4. Approbation de la convention des nouveaux locaux entre le SMMAR et le CD11

Le Président rappelle que les bureaux du SMMAR sont désormais sur le site de l'ancien pôle d'échange scolaire à Carcassonne, avenue Claude Bernard.

Le Département a aménagé 357 m2 de modulaires sur ce site, afin d'accueillir des bureaux et une salle de réunion. Ces locaux sont attenants à une structure existante regroupant un accueil du public, des sanitaires et une salle de repos.

Etant donné que le SMMAR était logé à titre gratuit dans les locaux de l'Hôtel du Département, pour une superficie de 115 m2 il est convenu que la gratuité serait maintenue pour cette surface. Le loyer est donc calculé sur la base de 241 m2 et sera de 3191 € / mois hors charge.

La convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1 er juin 2023, renouvelable par tacite reconduction sans dépasser 6 ans.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer cette convention.

Le comité syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix autorise le Président à signer la convention concernant les locaux entre le SMMAR et le CD11.

5. Approbation de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics UGAP

Le code de la commande publique prévoit notamment dans ses articles L2113-2 à L2113-5 qu'une collectivité ou qu'un établissement public puisse adhérer à une centrale d'achat.

Cette dernière, qui a pour objet d'exercer de façon permanente des activités d'achat centralisées, peut remplir deux rôles principaux :

- L'acquisition de fournitures et biens qu'elle stocke puis cède aux acheteurs (rôle de « grossiste ») ;
- La passation de marchés publics répondant aux besoins d'autres acheteurs pour le compte de ces derniers (rôle « d'intermédiaire »).

Les acheteurs, qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services, sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Toutefois, ils demeurent responsables du respect des dispositions du code de la commande publique pour les opérations de passation ou d'exécution de marchés publics dont ils se chargent eux-mêmes.

L'intérêt d'adhérer à une centrale d'achat est, notamment, de deux ordres :

- Un intérêt économique, partant des économies d'échelle réalisées. En d'autres termes, l'objectif de la Centrale consistera à obtenir des prix plus avantageux que ceux obtenus par les acheteurs effectuant eux-mêmes leurs propres achats ;
- Un intérêt juridique et administratif, dès lors que les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité

L'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) est une centrale d'achat au sens de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

L'UGAP est la seule centrale d'achat public généraliste 100% dédiée à l'achat public. Cette mise en concurrence permet de mettre à disposition une offre de qualité issue de fabricants ou fournisseurs reconnus chacun dans leur secteur pour leur savoir-faire.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président à signer les conventions y découlant.

Le Comité syndical oui l'exposé et autorise le Président à signer les conventions découlant de l'adhésion à l'UGAP.

6. Sortie d'inventaire du matériel

Le Président rappelle qu'il convient de mettre à la réforme des biens informatiques hors d'usage et/ou irréparables et de les retirer de l'inventaire du SMMAR.

8 PC portables :

N° 11*2013 - PC modèle ASPIRE V3

N° 17/2016 – PC modèle HP ProBook 470G3

N° 08/2016 – PC modèle Latitude 14''

N° 13/2016 - PC modèle Latitude 14''

N° 03/2018 - Surface Pro LTE

N° 11/2017 – PC modèle (M637-2017

N° 03/2016 - PC HP ProBook 17.3''

N° 2018-21838-16- PC modèle Acer ASPIRE 7

4 Unités centrales :

N° 23/2010 - modèle ATX Maxinpower 480W

N° 11/2010 - modèle ATX Maxinpower 480W

N° 06/2015 – modèle DELL Optiplex 3020MT

N° 01/2013 – modèle DELL Optiplex 3010

2 Écrans informatiques :

N° 02/2013 – modèle EIZO 1902

N° 36/2009 – modèle EIZO 1721 SH

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix, autorise le Président à retirer de l'inventaire les biens informatiques cités ci-dessus.

7. Informations sur les décisions du Président concernant les derniers marchés attribués

- **CO23-SMMAR-02 AMENAGEMENT NOUVEAUX LOCAUX NARBONNE.**

Objectif : Aménagement du SMDA au 51 rue ST CRESCENT à NARBONNE. Achat de mobiliers.

Type de marché : fournitures

Estimation : € 7 000 (HT) soit € 8 400 (TTC)

Délai d'exécution prévu : 2 semaines

Mode de passation : Conformément à l'article R. 2122-8 (Valeur inférieure aux seuils) du Code de la commande publique, le marché est passé par consultation.

Décision de lancement de la procédure : 03/04/2023

Date de la publication : 31/03/2023

Date limite de remise des offres : 18/04/2023

Critères d'attributions :

- Achat ECO RESPONSABLES 40 %
- DELAIS 30 %

- PRIX 30 %

Candidatures reçues :

3 OFFRES : BUREAU SERVICES, AB CONCEPT, LACOSTE DBE

Attribution du marché à LACOSTE DBE pour un montant de 6 572.91 € TTC

- **CO23-SMMAR-03 ACHAT DE 2 VEHICULES AVEC FAIBLES KILOMETRAGES ET REPRISE DE 2 VEHICULES.**

Objectif : ACHAT DE 2 VEHICULES AVEC FAIBLES KILOMETRAGES ET REPRISE DE 2 VEHICULES

Estimation : € 38 000 HT soit € 45 600 € TTC hors reprise

Délai d'exécution prévu : 2 semaines

Mode de passation : Conformément à l'article R. 2122-8 (Valeur inférieure aux seuils) du Code de la commande publique, le marché est passé par consultation.

Décision de lancement de la procédure : 23/03/2023

Date de la publication : 24/03/2023

Date limite de remise des offres : 17/04/2023

Critères d'attributions :

- MONTANT 20 %
- DELAIS 30 %
- PRIX 50 %

Candidatures reçues : 2 OFFRES : AUTO-PONT ROUGE, TRESSOL CHABRIER

Attribution du marché à TRESSOL CHABRIER pour un montant de 33 601.40 € TTC

Mme Boyer-Gourcuff demande si l'acquisition concerne des véhicules électriques.

M le Directeur répond par la négative.

8. Approbation des plans de financement

Plans Communaux (PCS) et plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) sur le bassin versant de l'Aude, Berre et Rieu – Communes et EPCI-FP

Cette demande de subvention inscrite au PAPI3 – axe 3.3 intervient sur la protection des personnes dans le cadre de la politique de prévention et de gestion du risque inondation à l'échelon des communes instituées par la loi du 13 août 2004 et des EPCI-fp au titre de la loi dit MATRAS n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 et de son Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure.

Ce dossier porte sur 2 parties : les PCS et les PICS

Concernant les PCS : Poursuite de la dynamique d'accompagnement et d'appui des communes dans la réalisation ou la révision des PCS, DICRIM, formation et exercice, dans un format commun et validé par l'ensemble des partenaires de la gestion de crise.

Mais également continuer à assurer le suivi de la base de données PCS réalisé par le SMMAR lors des précédents PAPI.

Mettre à disposition des partenaires de la gestion de crise (Préfecture, SDIS, Départements), les plans communaux de sauvegarde sur un serveur de fichier de l'EPTB SMMAR.

Plus précisément :

↳ 22 communes se sont positionnées pour intégrer cette démarche :

- 17 communes Audoises ;
- 5 communes Héraultaises.

↳ 68 communes ont été identifiées avec un PCS de plus de 5 ans en 2023, sur le périmètre du SMMAR.

Concernant les PICS :

Dans le même cadre que les PCS2.0, le SMMAR souhaite lancer la même dynamique d'accompagnement et d'appui des EPCI-FP dans la réalisation des PICS dans un format commun et validé par l'ensemble des partenaires de la gestion de crise.

Elaborer des PICS axés sur :

- La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ;
- La mutualisation des capacités communales ;
- La continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

-

Plusieurs EPCI-FP se sont pré-positionnées pour rentrer dans cette démarche :

- Carcassonne Agglomération ;
- Le Grand Narbonne ;
- La Communauté de Communes de la Région Lézignanaise en Corbières et Minervois ;
- La Communauté de Communes du Limouxin ;

16 EPCI-fp ont été identifiées, sur le périmètre du SMMAR.

La présente demande de subvention porte sur le financement des PCS et PICS sur le bassin versant de l'Aude ;

Le coût prévisionnel de l'opération est de 450 000 € TTC ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
EUROPE	450 000 €	60 %	270 000 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE*	450 000 €	18.27 %	82 200 €
DEPARTEMENT DE L'HERAULT*	450 000 €	1.73 %	7 800 €
AUTOFINANCEMENT	450 000 €	20%	90 000 €
TOTAL			450 000 €

*Les interventions du CD11 et CD34 sont au prorata des communes et EPCI-FP intégrant la démarche.

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des voix, le Comité Syndical approuve le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Président à demander les financements auprès des partenaires identifiés.

M le Directeur rappelle l'importance de l'actualisation des PCS et de la réalisation d'exercices.

Création d'un Observatoire du risque du bassin versant de l'Aude accessible au grand public – période 1 années 2023 à 2026

M le Président donne la parole à Mme Hélène Mathieu Subias pour présenter le projet.

La demande de subvention inscrite au PAPI3 – axe 1.5 « Acquisition de données, suivi, et information transversale accompagnant le programme d'actions » par la création d'un Observatoire du Risque du bassin versant de l'Aude accessible au grand public.

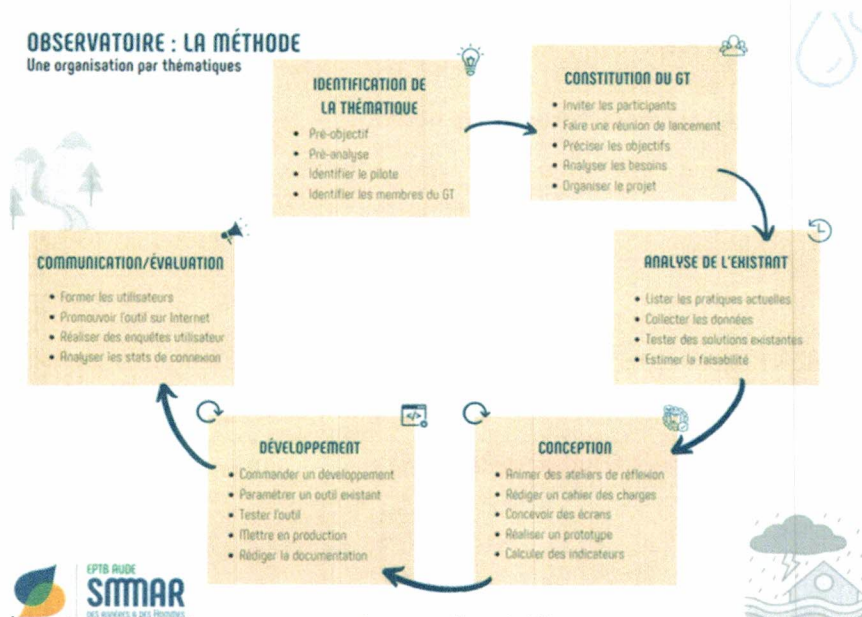
Objectif général :

- Permettre d'améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau hydrographique par l'ensemble des acteurs en charge de l'aménagement du territoire
- D'assurer un suivi et une évaluation des actions mises en place dans le cadre du PAPI de l'Aude et de la Berre
- De participer à l'ouverture, à la compréhension, à l'harmonisation des données et à leurs échanges entre organismes sur le bassin versant
- De contribuer et de faciliter à une meilleure intégration du risque inondation dans les politiques publiques
- De contribuer à l'information préventive et à la sensibilisation du grand public face aux risques inondation

L'atteinte de ces objectifs permettra d'améliorer la conception et la mise en œuvre opérationnelle des programmes d'actions par les acteurs locaux.

L'observatoire permettra également de favoriser l'acceptation par les citoyens des nécessaires aménagements mis en place dans le cadre des politiques GEMAPI.

Il s'agit d'un projet collaboratif, participatif et itératif avec la mise en place d'un comité technique (COTECH) constitué de représentants des organismes du SMMAR, DREAL, SPC, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseils départementaux, DDTM, SDIS, EPTB voisins, Communautés d'agglomération pour piloter et prioriser les actions.



Pour chaque thématique choisie, un groupe de travail spécifique sera constitué par les experts du sujet et donnera lieu à un livrable qui alimentera l'observatoire.

Une première liste des thématiques à traiter dans l'observatoire a été établie par le SMMAR :

- Enjeux
- Risque par inondation fluviale

- Risque par ruissellement
- Zones humides
- Suivi du trait de côte
- Evaluation des plans d'action
- Ressources en eau
- Restauration hydromorphologique (Espaces de bon fonctionnement et Ripisylve)
- Gestion de crise (efficacité des ouvrages de protection contre les inondations, PCS, SDAL)
- Risque par submersion marine
- Gestion patrimoniale des ouvrages hydrauliques
- Réduction de vulnérabilité
- Qualité de l'eau
- Biodiversité

Moyens nécessaires :

- Acquisition de matériels informatique
- Acquisition de données (trait de côte, aléas...) : Un observatoire doit être alimenté en données. La plupart d'entre elles seront gratuites (acteurs publics partenaires), d'autres n'existent pas encore ou sont produites par des acteurs privés.
- Développements d'outils informatiques (Thème lizmap, widgets wordpress, prototypes, licences logiciels)
- Communication : un observatoire doit être visible (identité visuelle) par le biais de supports tels qu'un site Internet, une plaquette de présentation, des publications sur les réseaux sociaux, une newsletter.

La présente demande de subvention porte sur le financement de la Création de l'Observatoire du Risque du bassin versant de l'Aude – période 1 - années 2023/2026 ;

Le coût prévisionnel de l'opération est de 192 000 € TTC ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	192 000 €	60 %	115 200 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	192 000 €	20 %	38 400 €
AUTOFINANCEMENT	192 000 €	20%	38 400 €
TOTAL			192 000 €

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

A l'unanimité des voix, le Comité Syndical approuve le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Président à demander les financements auprès des partenaires identifiés.

9. Approbation de la convention de la mise en place de stations pluviométriques

Mme Hélène Mathieu Subias rappelle que le SMMAR a mis en place un outil de suivi hydrologique de la vallée de l'Aude et affluents, pour renforcer la protection contre les inondations dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations mais également du suivi des étiages.

Le SMMAR y intègre, le maximum d'informations issues des outils de mesures gérés par les différents partenaires (État, Collectivités Locales, EDF, ASA...), mais également ses propres stations de mesures.

Ces données sont utilisées pour connaître en quasi-temps réel le volume des précipitations et le comportement hydrologique des principales rivières. Ces informations sont une aide à la décision auprès des différents acteurs de la gestion de crise (Sécurité civile, DDTM, SMMAR, Collectivités territoriales, ASA, etc.)

Les stations le SMMAR sont installées sur le domaine public ou privé, par convention.

2 nouvelles stations seront installées à :

- Domaine d'Aussières situé sur la commune de Narbonne
- Commune de Montréal

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix, autorise le Président à signer toutes conventions « autorisant l'accès et l'occupation de parcelles strictement nécessaire à l'exploitation des équipements de mesures et de définir les modalités de partenariat et d'engagement réciproques entre les parties »

10. Approbation des conventions de la gestion des ouvrages de Rustiques et Badens

La convention tripartite sur la gestion des ouvrages a pour objet les engagements de gestion et de surveillance des ouvrages en période normale et en période de crue pour les Syndicats adhérents, les communes ainsi que le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières. Ces consignes de gestions sont intégrées dans le Document d'Organisation de l'Ouvrage (DOO).

Les ouvrages concernés :

- Le bassin de rétention de Badens
- Le bassin de rétention de Rustiques

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer ces conventions.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix, autorise le président à signer les conventions de gestion des ouvrages de Badens et Rustique.

11. Approbation de l'adhésion à la charte du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel

L'INPN est la plateforme nationale du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP). Dispositif partenarial, le SINP vise à favoriser une synergie entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données relatives à l'inventaire du patrimoine naturel (biodiversité et géodiversité).

Le SINP a pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité (espèces de la faune, de la flore et de la fonge d'une part, habitats naturels ou semi-naturels d'autre part) et sur la géodiversité, afin de mettre ces connaissances à disposition de tous. Le SINP couvre l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) et porte sur les domaines terrestres, aquatique et marin.

Les connaissances ainsi partagées sous forme de données structurées sont notamment utiles pour l'élaboration et le suivi des politiques publiques, pour la prise de décision dans un cadre démocratique et pour les reportages européens sur le suivi de l'état des populations et des écosystèmes.

Dispositif partenarial entre le ministère chargé de l'environnement, l'Office français de la biodiversité, le Muséum national d'Histoire naturelle, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés et les services déconcentrés de l'État, le SINP est constitué d'un réseau d'acteurs qui mettent en partage l'information naturaliste qu'ils détiennent selon un ensemble de méthodes et de règles communes.

Il est proposé d'alimenter ce système d'informations avec les données des inventaires naturalistes réalisés dans le cadre des projets menés par le SMMAR et ses syndicats adhérents

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix, autorise l'adhésion du SMMAR au SIPN et autorise le Président à signer la charte du système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel.

12. Questions diverses

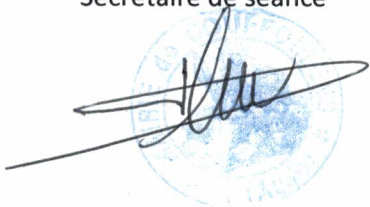
M le Directeur annonce le départ d'un agent : Isabelle PERREE actuelle coordonnatrice sur le territoire du syndicat Aude Centre.

Mme PERREE quittera ses fonctions pour le syndicat du Réart (66) au 31 aout 2023.

M le Directeur remercie Isabelle pour le travail menée depuis 10 ans au sein du SMMAR.

Aucune autre question n'étant posée, le Président remercie les délégués et la séance est levée à 10h10.

Jean Régis GUICHOU
Délégué titulaire
SMAH Haute Vallée de l'Aude
Secrétaire de séance



Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

